



Dossier de Candidature

Année de Césure

Au titre de l'année 2023-2024

Informations candidat(e)

Numéro étudiant	:	
NOM	:	
Prénom(s)	:	
Date de naissance	:	
Téléphone portable	:	
Adresse électronique	:	@

Composante

Année et filière d'inscription actuelle :

Année et filière d'inscription envisagée pour l'année 2023-2024 :

Rappel : dans le cas des filières ou années où sont opérées des sélections, la césure est, en tout état de cause, conditionnée par l'admission. Un(e) étudiant(e) non admis(e) ne peut solliciter de césure au titre de la formation en question.

Rappel : pour les bacheliers 2023 ou les étudiants en réorientation en première année de premier cycle, la césure doit également avoir été sollicitée dans PARCOURSUP

Période de césure envisagée

La demande de césure concerne :

- L'ensemble de l'année 2023-2024 (césure annuelle)
- Le 1^{er} semestre (semestre d'automne) Le 2^{ème} semestre (semestre de printemps)

Projet de césure

Le projet de césure

- se déroule dans le cadre d'un service civique
- se déroule dans le cadre d'un engagement bénévole ou d'un volontariat associatif
- se déroule dans le cadre d'un contrat de travail
- comprend une période de stage
- prévoit une période de formation dans une autre filière ou un autre établissement
- Indiquez, le cas échéant, l'autre filière et/ ou établissement envisagé :
- s'inscrit dans un projet de création d'activité (dispositif « étudiant-entrepreneur »)
- se déroulera à l'étranger. Indiquez le pays :
- concerne la préparation à une compétition sportive ou à un évènement artistique.

Rappel : dans tous les cas le dossier doit s'accompagner d'une lettre de motivation décrivant le projet et détaillant les modalités de réalisation et activités envisagées.



Dossier de Candidature
Année de Césure
Au titre de l'année 2023-2024

Pièces justificatives à fournir avec le présent dossier :

- Une lettre de motivation décrivant le projet et détaillant les modalités de réalisation et activités envisagées.
- Un *curriculum vitae*

Le présent dossier doit être déposé accompagné de l'ensemble des pièces justificatives auprès du service de scolarité de votre composante : <https://assistance-etudiant.unistra.fr>

Calendrier des demandes de césure pour l'année 2023-2024 :

- du 12 juin au 07 juillet 2023 OU du 21 août au 08 septembre 2023 pour une césure au Semestre 1 et pour une césure annuelle
- du 02 novembre au 1er décembre 2023 pour une césure au Semestre 2

Le non-respect de ces délais entraînera automatiquement le rejet de la demande.

Je soussigné(e) (Nom- Prénom) :

m'engage à suivre les préconisations définies dans le contrat pédagogique en cas d'acceptation de mon projet de césure.

Fait à

le

Signature du/de la candidat(e)



Dossier de Candidature
Année de Césure
Au titre de l'année 2023-2024

Réponse à la candidature

(à remplir uniquement par la composante)

Demande de césure déposée le :

Numéro étudiant(e)	:	
NOM	:	
Prénom(s)	:	

Avis du responsable pédagogique (de la formation cible, le cas échéant)

Décision du Directeur (-trice) de composante :

- Projet de césure validé
 Projet de césure refusé

En cas de refus merci de motiver la décision :

Fait à _____ le _____

Signature _____

La présente décision est faite en deux exemplaires. Une copie est à conserver par le service de la scolarité une autre est remise à l'étudiant(e).

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- soit par un recours administratif auprès du Président de l'Université de Strasbourg.
- soit par un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg.



Dossier de Candidature
Année de Césure
Au titre de l'année 2023-2024

Convention de césure

(à remplir uniquement après acceptation de la césure)

Année et filière d'inscription pour l'année 2023/2024 :

Modalités de la réintégration de l'étudiant pour l'année ou le semestre suivants :

Modalités de suivi de l'accompagnement :

Nom, Prénom et fonction du/de la référent(e) pédagogique :

Modalités de suivi :

Si délivrance d'ECTS, nombre d'ECTS et modalités de validation :

Si validation d'éléments pédagogiques, liste des éléments concernés et modalités de validation :

Rappel : La période de césure ne peut se substituer aux modalités d'acquisition des compétences prévues dans le cadre de la formation, telles que le **projet de fin d'études, les stages en milieu professionnel ou l'enseignement en langue étrangère.**

Le présent contrat est établi en deux exemplaires originaux (un pour l'étudiant(e), un à conserver par le service de scolarité de la composante concernée).

<p>Le Président de l'Université de Strasbourg, et par délégation le Directeur(-trice) de la composante</p> <p>Date et signature :</p>	<p>Date et signature de l'étudiant(e) :</p>
<p>le/la référent(e) pédagogique</p> <p>Date et signature :</p>	